

La gouvernance de la gestion touristique : un enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement durable des territoires

A V I S



10 juillet 2020

Rapporteur
Armand BENICHO

Assisté de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 50 présents

dans le cadre d'une auto-saisine
Etude conduite par la commission Tourisme

Sommaire

INTRODUCTION	5
I. LA PROBLEMATIQUE.....	5
II. LES ENJEUX	5
LES CONSTATS	6
I. L'ACTION REGIONALE	6
II. LES EXPERIMENTATIONS SUR LES TERRITOIRES	7
LES PRECONISATIONS	9
ANNEXE	15
AUDITIONS ET REMERCIEMENTS	22
EXPLICATIONS DE VOTE.....	23

Introduction

I. La problématique

La gouvernance contribue au développement touristique des territoires. Dans le cadre du Tourisme, elle intervient dans le respect des dispositions de la loi NOTRe qui confirme une compétence partagée dans ce domaine et dans l'organisation et la structuration de multiples acteurs publics et privés et leurs interactions avec les territoires. En effet, la gouvernance de la gestion touristique, se traduit par de nouvelles formes d'organisation impliquant une concertation et des coopérations opérationnelles entre les acteurs complémentaires d'un même territoire.

Nombre de collectivités, à l'instar de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont placé la gouvernance comme un des leviers prioritaires dans leur stratégie de développement touristique à travers la mise en œuvre de dispositifs contribuant à la mise en synergie des acteurs pour contribuer à leur efficacité. Cependant, cette démarche reste en pratique encore très perfectible au regard des intérêts spécifiques de chaque catégorie d'intervenants impliqués dans les différentes fonctions de gestion, de promotion, de développement ou d'accueil, avec des difficultés pour fédérer et impliquer les acteurs dans des projets communs, valoriser des potentialités touristiques ou pour mutualiser des dispositifs dédiés.

Fort d'un tel constat, le CESER a souhaité, dans le cadre de la présente auto saisine, se pencher sur la gouvernance de la gestion touristique en région à partir d'une analyse des enjeux et d'un diagnostic régional portant sur les dispositifs régionaux, les modes de gouvernance et bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire régional afin de définir des critères susceptibles de contribuer à une gouvernance renouvelée de la gestion touristique en vue de favoriser l'émergence de projets territoriaux partagés, durables et de qualité.

II. Les enjeux

En région, la gouvernance touristique est confrontée aux principaux enjeux suivants :

- La mise en œuvre de la loi NOTRe, qui réorganise l'exercice de la compétence tourisme en obligeant les territoires à se structurer et à redimensionner leurs projets de développement touristique à l'échelle intercommunale à travers les OTI. Or, la compétence partagée du Tourisme qui rend difficile la fédération des acteurs dépend du niveau d'ingénierie des professionnels et des territoires,
- La connaissance des caractéristiques et des besoins des destinations,
- L'adaptation et la pérennité de l'offre au regard des évolutions climatiques et de la préservation du patrimoine naturel et patrimonial,
- L'intégration de l'offre touristique dans une approche globale d'aménagement du territoire durable (en termes d'infrastructures, de couverture numérique, de mobilité, d'hébergement),

- La régulation des flux touristiques tout au long de l'année à travers la diversification de l'offre au service d'un tourisme durable, social et de qualité en termes d'accueil, de prestations de savoir-faire : éléments indispensables pour faire face à la concurrence,
- Le partage d'une stratégie et la coordination d'acteurs pour mener à bien un projet commun et gérer les conflits d'usage sachant qu'ils ont souvent des logiques différentes et des intérêts divergents voire concurrentiels,
- L'organisation et la structuration des territoires et des acteurs publics et privés en complémentarité pour favoriser un tourisme inclusif basé sur des activités de proximité telles que l'agro et l'œnotourisme, l'écotourisme, le tourisme des savoir-faire (artisanat) industriel, le tourisme sportif, le tourisme culturel, patrimonial etc...
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés du secteur et notamment des saisonniers (rémunération, logement, formation...).

Les constats

La complexité de la gouvernance de la gestion touristique est inhérente à l'implication d'une multiplicité d'acteurs sans chef de file et au caractère transversal de cette activité.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle se traduit par :

- Une action régionale volontariste pour mettre les acteurs du tourisme en synergie mais avec des territoires encore insuffisamment structurés,
- De bonnes pratiques mais insuffisamment valorisées avec une mosaïque d'initiatives locales peu coordonnées,
- Un manque de lisibilité, de suivi et d'évaluation des politiques engagées.

I. L'action régionale

Le programme *Smart Destination* vise à soutenir d'une part l'émergence de destinations touristiques infra régionales adossées au trois marques ombrelles (Provence, Alpes et Côte d'Azur) en lien avec les professionnels et de proposer d'autre part un cadre de management et de gouvernance innovant pour chaque marque de destination afin de faciliter le travail en commun.

Ce programme s'est déroulé en deux temps et a été concrétisé à travers :

- Un accompagnement technique pour aider les territoires à se structurer, s'organiser et se regrouper en complémentarité et à l'échelle intercommunale pour faire évoluer leur stratégie marketing et/ou numérique.
- L'élaboration du contenu et l'appropriation de marques infra régionales pour renforcer l'attractivité et la visibilité des territoires concernés et nourrir les marques ombrelles.

- En juin 2017, un appel à candidature a été lancé pour faire remonter les destinations infra régionales potentielles qui bénéficiaient d'une certaine notoriété : 10 avaient été pressenties au départ puis elles ont été regroupées par la suite en 6 destinations à partir d'une identité commune : le Luberon, le bassin versant du Verdon, le Mercantour, la Camargue (Camargue + Arles) les Écrins et le Ventoux. Certains territoires se sont avérés plus avancés que d'autres notamment les Ecrins du fait notamment des obligations imposées par la loi montagne. En octobre 2019, le deuxième appel à projet destiné aux territoires insuffisamment structurés est abandonné et la priorité est donnée aux territoires exemplaires en lien avec le plan climat.

Hormis le programme *Smart Destination* : La Région contribue à favoriser la fédération des acteurs sur son territoire et la mutualisation des moyens humains et matériels dans le cadre de contrats de filières spécifiques (vélo, éco tourisme.) qui ont comme objectifs de participer à la régulation des flux tout au long de l'année et au développement d'un tourisme durable.

II. Les expérimentations sur les territoires

Cf. annexe : bilan sur la gouvernance touristique en région

❖ Les initiatives et bonnes pratiques :

- **Le dispositif interrégional EVALOSCOPE** : mené entre 2015 et 2018 et porté par le Commissariat du Massif des Alpes, La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Auvergne Rhône-Alpes, a pour objectif de connaître les besoins des territoires et de croiser les filières afin de contribuer au développement économique à travers une diversification de l'offre touristique. Ce dispositif a permis de favoriser un tourisme de montagne durable et diversifié via les espaces valléens par la production d'éléments de connaissance sur la diversification touristique de ces territoires et une gouvernance adaptée aux besoins et enjeux actuels des stations de montagne ;
- **Les PNR, réunis en inter parc tourisme**, constituent un exemple vertueux en matière de gouvernance de la gestion touristique durable à travers la diffusion des « valeurs parcs » auprès des socioprofessionnels du tourisme, la fédération des acteurs autour de la dimension tourisme durable dans une approche inclusive prenant en compte l'objectif de régulation des flux ou pour gérer les conflits d'usage ;
- **L'expérimentation du château de Buoux en Luberon** conduite par l'association Léo Lagrange est représentative d'une mise en synergie réussie de l'ensemble des partenaires pour le développement durable d'un territoire en lien avec les « valeurs parcs » axées sur 4 objectifs : social, économique, environnemental et culturel ;

- **La gestion touristique intégrée du lac de Serre-Ponçon** autour de trois intercommunalités fédérées par le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) a permis de structurer un territoire au profit du développement d'activités sportives variées tout au long de l'année avec la promotion de produits et des savoir-faire locaux en lien avec les acteurs économiques du territoire. La gestion de l'ensemble des berges s'est également développée autour d'une structure de gouvernance dans laquelle les socioprofessionnels ont été intégrés.
 - **La Fondation CARMIGNAC** sur l'île de Porquerolles représente un vecteur culturel au service de l'activité touristique de l'île sur la période de mai à octobre. Elle s'articule autour d'une collection d'art contemporain avec un lieu d'exposition accessible au public et des actions culturelles et artistiques avec des visites guidées pour les scolaires
 - **Le savoir-faire des professionnels au service de la valorisation et de la promotion du territoire de Moustiers.**

Plus d'une trentaine de partenaires se sont fédérés depuis 2015 autour du CRT et de Provence Tourisme et collaborent pour optimiser l'attractivité et la compétitivité de la destination autour d'une même marque « Provence. Ainsi, la CMAR, partenaire du Contrat de destination Art de Vivre en Provence, l'Office de Tourisme de Moustiers, et l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence contribuent à l'attractivité touristique de ce territoire. En effet, sous la bannière Art'S' de vivre, autour d'une même marque « Provence », les acteurs du tourisme se sont associés pour créer une destination orientée vers la relation clients, au-delà des périmètres administratifs et développer l'attractivité de la Provence à l'international.

L'Office de Tourisme de Moustiers s'est également engagé autour des principales actions suivantes :

- Une présentation du savoir-faire des faïenciers, artistes, artisans et producteurs déclinée en 24 portraits
- Un passeport « Lavande Evasion » réunissant commerçants-artisans et professionnels du secteur
- Un projet de la création d'un circuit « artisanat » sur la commune de Moustiers.
- Un travail en cours sur la création d'une page dédiée aux différents savoir-faire du territoire sur le site internet de l'OT www.moustiers.fr

- **La gouvernance touristique sur la métropole de Nice**

Créé en 2019, l'OTM de Nice résulte d'une démarche progressive qui a permis d'obtenir l'adhésion des maires en prônant l'intérêt de ce nouveau dispositif pour faciliter le travail en commun et la mutualisation des moyens au service de l'intérêt général et du territoire métropolitain. Les dix-huit Offices présents sur le territoire de la Métropole niçoise et les six points d'information ont été intégrés dans l'OTM avec une mutualisation des moyens et des outils unifiés et centralisés. L'OTM travaille en concertation avec le pôle métropolitain Cannes-Grasse-Antibes et avec les deux CRT Côte d'Azur et Provence notamment pour la promotion des 3 marques monde. Son fonctionnement satisfaisant s'est traduit par la mise à jour d'information sur la plateforme APIDAE, par des offres saisonnalisées et diversifiées, une stratégie de promotion très spécialisée au niveau national et international.

En outre, d'ici l'été 2020 une agence d'attractivité du territoire métropolitain devrait voir le jour afin de fédérer les acteurs (dont la Région) et de mutualiser les dispositifs pour promouvoir NICE selon une approche prospective et transfrontalière.

❖ Les difficultés

Si pour un certain nombre de territoires, les destinations infra marques constituent un bon levier de gouvernance en permettant à chaque destination de travailler dans le domaine du tourisme de manière transversale et de pallier les difficultés de collaboration entre les territoires selon une logique client, certains territoires restent peu structurés tandis que d'autres sont insuffisamment axés sur le réceptif.

Les problématiques signalées de manière récurrente par les professionnels sont : Le logement des saisonniers, l'accès au numérique et la gestion de l'offre de proximité par les communes concernant l'accueil, la gestion de la capacité d'hébergement et celle des voies et réseaux divers. Deux territoires sont particulièrement concernés :

- **Le territoire de Sault** et ses environs qui présentent des difficultés en matière de structuration touristique du fait du manque d'ingénierie avec une insuffisance de partenariats entre les agriculteurs et institutionnels du tourisme et peu de projets structurants.
- **Le tourisme insulaire varois** qui traduit également des dysfonctionnements : L'île de Porquerolles, bien qu'une destination « Phare » de par son environnement exceptionnel, n'en est pas moins confrontée à de nombreux conflits d'usage, a une fréquence touristique au bord de la saturation et insuffisamment tournée vers le réceptif.
De plus, le regroupement de l'OT d'Hyères au sein de l'OTM de Toulon a eu des effets mitigés sur la gouvernance avec des difficultés pour mettre en lien les acteurs de terrain ou pour résoudre des problèmes récurrents comme celui du logement des saisonniers quasiment inexistant sur Porquerolles.

Les préconisations

Au vu des enjeux et des constats cités précédemment le CESER formule les recommandations suivantes :

1 - La gouvernance de la gestion touristique doit contribuer à la mise en place d'une stratégie de développement en faveur d'un tourisme durable, intégré et accessible à tous

Durable : c'est-à-dire un tourisme soutenable et responsable, qui n'est pas conçu en fonction d'une approche à court terme mais envisagé dans une vision globale d'aménagement durable du territoire porteuse du respect de l'environnement, des lieux, des populations et des salariés du secteur.

Intégré : en luttant contre les effets délétères du tourisme de masse à travers une attractivité raisonnée basée sur la régulation des flux, les ailes de saison, la diversification des offres touristiques, l'innovation et la qualité de service (notamment au niveau de l'accueil) en s'appuyant sur l'ensemble des potentialités et des activités économiques des territoires.

Accessible à tous : qui se définit par la capacité à voir coexister sur le territoire régional toutes les formes de tourisme pour des clientèles différenciées (actifs, seniors, scolaires personnes en situation d'handicap...) qu'il s'agisse du tourisme haut de gamme, d'affaires, mais aussi social, familial et de proximité à travers le soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire et la valorisation des destinations infra régionales.

A travers quels moyens ?

- **Par une déclinaison du SRT dans le SRADDET** afin d'éviter les conflits d'usage et mieux anticiper les évolutions et adaptations nécessaires indispensables à la pérennité d'un tourisme durable et de qualité et en termes d'infrastructures (transports, couverture numérique...) pour répondre aux besoins des professionnels et des touristes
 - **Par une adaptation de l'offre au changement climatique** notamment pour les zones de montagne et du littoral et la préservation de l'environnement et du patrimoine en incluant pour tout projet touristique, la dimension du respect environnemental à travers l'utilisation des ressources de proximité, la pérennité de l'activité sur l'année, la gestion des ressources humaines notamment pour les besoins des saisonniers (en particulier en matière d'hébergement) et l'éducation à l'environnement
- Par une logique d'économie territoriale et intersectorielle** à partir de la combinaison du tourisme avec l'ensemble des autres activités économiques d'un territoire y compris industrielles et commerciales, le soutien aux filières non saisonnières, la dimension culturelle qui porte l'image et la notoriété d'un territoire et l'accompagnement des entreprises afin de développer un tourisme diversifié et des retombées économiques tout au long de l'année.

2 - La destination touristique constitue le bon niveau territorial pour mettre en place une gouvernance renouvelée

La structuration des destinations touristiques indispensable à l'émergence de projets communs doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- Une bonne connaissance des identités, des atouts et des besoins des territoires afin d'en faciliter la scénarisation par les professionnels au service de l'attractivité de l'offre et de la destination ;
- Le développement d'un tourisme inclusif pour les habitants des zones touristiques, source d'emplois, de revenus pérennes qui ne repousse pas les habitants vers des zones tierces et prenne en compte les biens collectifs (ressources naturelles, biodiversité, patrimoine culturel ...)
- Une stratégie lisible et partagée autour d'un projet et d'intérêts communs basée sur :

- La notion d'appartenance à un territoire avec l'objectif d'optimiser son attractivité et sa compétitivité,
 - L'intelligence collective et l'ingénierie des OTI,
 - Une concertation régulière et en complémentarité des acteurs publics et privés associant les représentants du tissu économique et social du territoire et la population locale pour favoriser une meilleure acceptation du projet,
 - Une volonté politique forte pour fédérer et mettre en synergie les acteurs locaux (exemple : la ville de Nice qui a su organiser l'OTM), l'inter parc tourisme - ou encore la gestion intégrée du lac de Serre-Ponçon).
- La valorisation des bonnes pratiques en s'inspirant par exemple de la gestion des parcs qui repose sur le croisement des valeurs identitaires d'une destination touristique avec celles du développement durable qui permet de créer un socle commun de valeurs partagées fondées sur la recherche d'équité, le respect d'autrui, la solidarité, l'éducation et la protection de l'environnement, l'identité culturelle et la création de richesse.

3 - Le rôle de la Région

Dans le respect de la loi NOTRe, la Région doit faciliter à travers la mise en œuvre du SRDT en lien avec le SRADDET et le plan climat, la mise en place d'une gouvernance dynamique et élargie au niveau de chaque destination. Elle repose sur la fédération, la coordination et l'accompagnement des acteurs publics et privés afin de contribuer à l'efficacité des politiques publiques, au déploiement des outils collaboratifs, à la mutualisation des moyens et à l'émergence de projets touristiques dans une approche de développement durable, social et de qualité.

Cette gouvernance doit permettre en particulier de :

- Déployer des outils d'observation pour connaître les réalités, les pratiques et les besoins des territoires à travers le développement et la structuration autour de la base de données APIDAE avec le basculement complet du système d'informations touristiques du 13 « Patio » qui devrait permettre d'intensifier et de fluidifier les relations entre les acteurs du territoire,
- Renforcer la régulation du flux touristique indispensable pour éviter l'effet de saturation, de dégradation du milieu naturel, comme des cadres de vies en favorisant l'étalement des fréquentations à travers une vision globale des flux afin d'orienter les reports de fréquentations des sites saturés vers ceux qui ne le sont pas encore,
- Offrir une qualité de service et gérer les besoins à travers :
 - Le soutien aux différentes formes de tourisme et aux filières non saisonnières (dont le tourisme sénior, les classes de découvertes, les stages sportifs de préparation aux grands événements), pour attirer une clientèle variée et favoriser la diversification de l'offre à partir du croisement des activités économiques sur un même territoire,
 - Le programme smart destination qui doit devenir un réel outil marketing en renouvelant l'appel à projet, pour les destinations insuffisamment structurées,
 - La promotion par le CRT des destinations durant les ailes de saison auprès de la clientèle internationale et de proximité pour favoriser l'accessibilité à des publics diversifiés.

- Encourager une culture de coopération entre acteurs en y associant l'ensemble des institutionnels et partenaires qui concourent à la richesse de l'offre sous formes diverses : Parcs régionaux et nationaux, Artisans, Agriculteurs, Acteurs culturels et patrimoniaux en y associant la population locale,
- Rendre lisible l'organisation touristique en s'appuyant sur les filières et en accompagnant les professionnels et les territoires en ingénierie,
- Favoriser les aides régionales aux projets de territoires qui fédèrent plusieurs acteurs et au travail partenarial des communes au niveau des EPCI pour la gestion de l'offre de proximité (notamment en termes de gestion des déplacements et de gestion des déchets) ou pour réguler et encadrer certaines pratiques d'hébergement de type Airbnb,
- Travailler avec les acteurs économiques, (entreprise, association etc...) du secteur pour améliorer la qualité de l'offre notamment au niveau du réceptif et de l'accueil et de l'emploi saisonnier à travers la formation des salariés du secteur et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail (logement, santé transports formation, salaire) en lien avec les partenaires sociaux, l'Etat et la Région. Sur ce point, la Région doit inciter les collectivités à signer et à mettre en place les conventions pour le logement des saisonniers, obligatoires depuis le 31/01/20 en zone de montagne et l'étendre volontairement à tout le territoire régional en favorisant également la pluriactivité,
- Mettre en place un plan pluriannuel régional du tourisme,
- Veiller à une bonne couverture numérique de tous nos territoires,
- Promouvoir le tourisme comme une activité majeure pour la région compte tenu des activités induites par cette économie à travers la clarification de son périmètre qui dépasse les seules entreprises ou associations « du tourisme »,
- Encourager et soutenir le déploiement des bonnes pratiques sur le territoire en s'appuyant sur l'éducation à l'environnement à l'instar :
 - Des Parcs Naturels Régionaux qui sont engagés dans la gouvernance d'un tourisme raisonné en termes d'adaptation et de pérennité de l'offre, de régulation spatiale et temporelle des flux des visiteurs et de structuration des acteurs pour de meilleures retombées économiques et l'emploi sur le territoire,
 - Des circuits découvertes des métiers d'art, de l'artisanat local et des produits identitaires qui permettent de promouvoir les savoir-faire notamment auprès des hébergeurs régionaux : hôtellerie, gîtes-auberges, villages vacances afin que ces opérateurs soient des relais d'information/sensibilisation auprès de leurs clientèles afin de faciliter plus de retombées économiques sur les territoires et enrichir l'offre touristique grâce au partenariat des acteurs économiques,
 - Des pratiques dans lesquelles les gestionnaires privés s'impliquent davantage aux côtés du public.

- Soutenir les politiques de réhabilitation de petit patrimoine particulièrement en milieu rural et de montagne afin de développer une démarche touristique de proximité et d'orienter les touristes hors des chemins battus vers des patrimoines typiques et des circuits inattendus contribuant au développement d'un tourisme raisonné.

Enfin, une gouvernance efficiente implique le développement d'une culture d'évaluation : ainsi, différents champs devront être investis en matière touristique tels que :

- La soutenabilité de l'activité touristique (exemple pourcentage d'établissements Eco labellisés), l'effort d'innovation (outils R&D, accès à l'innovation, diversité de l'offre, nombre de projets),
- La formation, l'emploi en termes quantitatif et qualitatif et conditions de travail (RSE...),
- L'impact de l'intervention publique (fiscalité locale, charges, démarches),
- Les coopérations et partenariats entre acteurs,
- La satisfaction des populations concernées (au regard de la qualité de l'offre notamment en termes d'accueil et de la concurrence).

En conclusion

- L'évolution des politiques environnementales et la crise sanitaire actuelle vont impacter fortement l'activité touristique et l'emploi.
- Les acteurs publics et privés doivent repenser le tourisme de demain dans le cadre d'une gouvernance rénovée pour promouvoir un tourisme durable, innovant et résilient pour tous.
- Il est indispensable de dresser, a posteriori, un bilan complet, économique et social, de cette période inédite afin de déployer un plan de relance pour soutenir et redynamiser le Tourisme régional.
- A cet égard, le CESER souligne positivement l'initiative régionale visant à mobiliser et fédérer les institutionnels et les professionnels du tourisme dans le cadre « d'un plan Marshall ». Ce dernier est dédié pour engager des moyens, soutenir l'activité des entreprises, l'emploi et les salariés du secteur à travers la promotion des destinations touristiques infra régionales dans une perspective de développement durable.

ANNEXE

Bilan sur la gouvernance touristique en région

I - Les étapes du diagnostic

Note méthodologique présentée le 24.09.2019 en commission Tourisme et validée en Bureau.

Visites et auditions réalisées

05.09.2019 : Emmanuelle GEORGE, Chercheure à l'IRSTEA (Institut National de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) pour la présentation du projet méthodologique « EVALOSCOPE » afin de pallier les difficultés de gouvernance dans les stations de montagne.

03.10.2019 : Fanny ANDREU, coordinatrice de l'UNAT Sud PACA et Pascal CARRANO, Directeur Général de Vacances Léo Lagrange sur la gouvernance du tourisme associatif au service d'un tourisme durable et solidaire en lien avec les valeurs « parcs » et sur l'expérimentation du château de Buoux.

07.11.2019 : Victor BERENGUEL, Maire de Savines le lac, Thomas GIOVANNANGELI, Directeur marketing de l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon, Franck ANDRZEJESKI, Président hôtelier et Christophe. THELBAUD, Président des prestataires de Serre-Ponçon pour le lien Tourisme/Sport.

08.01.2020 : Jennifer SALLES-BARBOSA, élue régionale en charge du tourisme, Rudy SALLES adjoint au maire en charge du tourisme et Président de la commission Tourisme à la métropole de Nice, Denis ZANON, Directeur de l'OTM, Claude PERRIER, DGA chargé de l'attractivité économique, de l'innovation du tourisme et de l'international à la métropole de Nice et Nicolas BONTOUX, Chef de service à la promotion touristique à la métropole de Nice pour une présentation de l'office du tourisme métropolitain.

30.01.2020 : Jennifer SALLES-BARBOSA sur la politique touristique régionale infra marques comme levier de gouvernance en lien avec la loi NOTRe.

06.02.2020 : Jérôme BOENLE, Président de l'association producteurs de lavande fine AOP de Haute Provence Magali MALAVARD, Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Cécile. MOREL, SCA Parfums de Provence du Ventoux TERRAIL consultant et Laurent TOURENQ, entreprise Arômaplantes distillerie sur le binôme Tourisme/Agriculture sur le territoire de Sault.

06.03.2020 : Michel DALMAS, adjoint au Maire au tourisme de la ville d'Hyères, Dominique. TESSIER, Président des commerçants et restaurateurs de Porquerolles et Béatrice CALLYOT, Fondation CARMIGNAC sur le thème Tourisme et Culture.

28.05.2020 : contributions reçues de la CMAR et de l'Office du Tourisme de Moustiers sur le lien tourisme et artisanat.

II - Le diagnostic

1 - Les enjeux de la gouvernance

- La mise en œuvre de la loi NOTRe, qui réorganise l'exercice de la compétence tourisme en obligeant les territoires à se structurer et à redimensionner leurs projets de développement touristique à l'échelle intercommunale à travers les OTI. Or, la compétence partagée du Tourisme qui rend difficile la fédération des acteurs dépend du niveau d'ingénierie des professionnels et des territoires,
- La connaissance des caractéristiques et des besoins des destinations,
- L'adaptation et la pérennité de l'offre au regard des évolutions climatiques et de la préservation du patrimoine naturel et patrimonial notamment pour les stations de ski de moyenne montagne eu égard au manque d'enneigement régulier,
- L'intégration de l'offre touristique dans une approche globale d'aménagement du territoire durable (en termes d'infrastructures, de mobilité, d'hébergement ...),
- La régulation des flux touristiques tout au long de l'année à travers la diversification de l'offre au service d'un tourisme durable, social et de qualité (en termes d'accueil, de prestations de savoirs faire éléments indispensables pour faire face à la concurrence),
- Le partage d'une stratégie et la coordination d'acteurs pour mener à bien un projet commun et gérer les conflits d'usage sachant qu'ils ont souvent des logiques différentes et des intérêts divergents voire concurrentiels,
- L'organisation et la structuration des territoires et des acteurs publics et privés en complémentarité pour favoriser un tourisme inclusif basé sur des activités de proximité telles que l'agro et l'œnotourisme, l'écotourisme, le tourisme des savoirs faire (artisanat) industriel, le tourisme sportif, le tourisme culturel etc...
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés du secteur et notamment des saisonniers (rémunération, logement, formation).

2 - Les principaux constats

La gouvernance de la gestion touristique, constitue une problématique et un enjeu partagés, du fait de sa complexité inhérente à l'implication d'une multiplicité d'acteurs sans chef de file et au caractère transversal de cette activité. En Provence Alpes Côte d'Azur elle se traduit par :

- une action régionale volontariste pour mettre les acteurs du tourisme en synergie mais avec des territoires encore insuffisamment structurés,
- de bonnes pratiques mais insuffisamment valorisées avec une mosaïque d'initiatives locales peu coordonnées,
- un manque de lisibilité, de suivi et d'évaluation des politiques engagées.

2-1 L'action régionale

- Le programme *Smart Destination* (cf. SRDT) a pour objectif de soutenir d'une part l'émergence de destinations touristiques infra régionales adossées au trois marques ombrelles (Provence, Alpes et Côte d'Azur) en lien avec les professionnels et de proposer d'autre part un cadre de management et de gouvernance innovant pour chaque marque de destination afin de faciliter le travail en commun.

Ce programme s'est déroulé en deux temps et concrétisé par :

- un accompagnement technique pour aider les territoires à se structurer, s'organiser et se regrouper en complémentarité et à l'échelle intercommunale pour faire évoluer leur stratégie marketing et/ou numérique.
- l'élaboration du contenu et l'appropriation de marques infra régionales pour renforcer l'attractivité et la visibilité des territoires concernés et nourrir les marques ombrelles à travers en particulier la mise en place d'un portail permettant l'accessibilité aux trois marques et des onglets infra régionales.

En juin 2017, un appel à candidature a été lancé pour faire remonter les destinations infra régionales potentielles qui bénéficiaient d'une certaine notoriété : 10 avaient été pressenties au départ puis elles ont été regroupées par la suite en 6 destinations à partir d'une identité commune : le Luberon, le bassin versant du Verdon, le Mercantour, la Camargue (Camargue + Arles) les Écrins et le Ventoux. Certains territoires se sont avérés plus avancés que d'autres notamment les Ecrins du fait notamment des obligations imposées par la loi montagne.

En octobre 2019, le deuxième appel à projet destiné aux territoires insuffisamment structurés est abandonné et la priorité est donnée aux territoires exemplaires en lien avec le plan climat.

Hormis le programme *Smart destination* : la Région contribue à favoriser la fédération des acteurs sur son territoire et la mutualisation des moyens humains et matériels dans le cadre de contrats de filières spécifiques (vélo, éco tourisme.) qui ont comme objectifs de participer à la régulation des flux tout au long de l'année et au développement d'un tourisme durable.

2-2 Les initiatives et bonnes pratiques sur les territoires

- ✚ **La méthode du dispositif EVALOSCOPE** constitue un dispositif interrégional mené entre 2015 et 2018 porté par le commissariat du massif des Alpes, La Région Sud PACA et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il s'agit d'une expérimentation qui vise à connaître les besoins des territoires et croiser les filières afin de contribuer au développement économique à travers une diversification de l'offre touristique. Sa finalité est de :
 - accompagner un tourisme de montagne durable et diversifié via les espaces valléens à travers la production d'éléments de connaissance sur la diversification touristique dans les territoires de montagne,
 - contribuer à une gouvernance renouvelée et adaptée aux besoins et enjeux actuels des stations de montagne à travers la diversification de l'offre touristique et les différentes filières au profit de la valorisation des territoires et d'un tourisme diffus.
- ✚ **Les PNR, réunis en inter parc tourisme**, représente un exemple vertueux en matière de gouvernance de la gestion touristique durable à travers la diffusion des « valeurs parcs » auprès des socioprofessionnels du tourisme, la fédération des acteurs autour de la dimension tourisme durable et de qualité dans une approche inclusive prenant en compte l'objectif de régulation des flux ou pour gérer les conflits d'usage.
- ✚ **L'expérimentation du Château de Buoux en Luberon** menée dans le cadre de Léo Lagrange, structure de l'économie sociale et solidaire, est représentative d'une mise en synergie réussie de l'ensemble des partenaires pour le développement durable d'un territoire en lien avec les valeurs «parcs» avec des résultats encourageants (120 K€ de retombées) sur 4 objectifs : social, économique, environnemental et culturel.
- ✚ **Les retombées de la gestion touristique intégrée du lac de Serre-Ponçon** autour de trois intercommunalités fédérées par le SMADESEP (le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) a permis une structuration et une gouvernance ce qui s'est traduit par le développement d'activités variées tout au long de l'année avec des activités sportives diversifiés et la promotion de produits et des savoir-faire locaux en lien avec les acteurs économiques du territoire. De même, la gestion de l'ensemble des berges s'est développée pour l'ensemble des acteurs autour d'une structure de gouvernance dans laquelle les socioprofessionnels ont été intégrés.
- ✚ **La fondation CARMIGNAC sur l'île de Porquerolles** constitue un vecteur culturel au service de l'activité touristique de l'île sur la période de mai à octobre. Elle s'articule autour d'une collection d'art contemporain de plus de 300 œuvres avec un lieu d'exposition accessible au public, afin d'y exposer la collection et organiser des actions culturelles et artistiques avec des visites guidées pour les scolaires.

✚ Les actions de valorisation et de promotion des savoir-faire des professionnels du territoire de Moustiers.

La CMAR, partenaire du Contrat de destination Art de Vivre en Provence tout comme l'Office du Tourisme de Moustiers, et l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence contribuent à l'attractivité touristique de ce territoire. En effet, sous la bannière Art'S' de vivre, autour d'une même marque « Provence », les acteurs du tourisme se sont associés pour créer une destination orientée clients, au-delà des périmètres administratifs et développer l'attractivité de la Provence à l'international. C'est plus d'une trentaine de partenaires qui, fédérés depuis 2015 autour du CRT et de Provence Tourisme, collaborent pour optimiser l'attractivité et la compétitivité de la destination Provence.

Les actions poursuivies ont été déployées aussi bien au niveau international que local. En ce qui concerne le territoire de Moustiers et plus directement l'artisanat, plusieurs actions ont ainsi été mises en place :

- ✓ Adhésion à la marque Provence des professionnels,
- ✓ Qualification de l'offre d'excellence existante sur le territoire à même de participer à l'attractivité du territoire et de la destination,
- ✓ Mise en avant des talents du territoire sur les vitrines avec plus de 60 artisans exposés sur l'espace du bureau d'orientation à l'aéroport Aix-Marseille-Provence,
- ✓ Participation à des campagnes de communication sur les pays ciblés prioritaires (Allemagne, USA, Grande-Bretagne, Chine, Canada, Suisse),
- ✓ Accueil de Tour-Operators dans le cadre de Rendez-Vous France 2019.

C'est plus d'une centaine d'artisans qui sont référencés via le Contrat de Destination dont plus d'une vingtaine des Alpes de Haute Provence.

Une présence des faïenciers de Moustiers au Carrousel du Louvre pour le Salon du Patrimoine.

L'Union des Fabricants de Faïences de Moustiers est présente au Salon International du Patrimoine Culturel dans le cadre d'une opération organisé par l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, avec le soutien de la CMAR. Pas moins de 10 faïenciers y exposent leurs créations, rivalisent avec les plus beaux créateurs de France, sur leur terrain, devant plus de 20 000 visiteurs. Au-delà d'une mise en valeur du territoire, c'est l'occasion de créer un lien direct avec le marché international de l'artisanat d'art et permettre à ce public éclairé de suivre l'évolution du métier et des créations.

L'Office du Tourisme de Moustiers s'est également engagé autour de 3 actions :

- Une présentation du savoir-faire des faïenciers, artistes, artisans et producteurs déclinée en 24 portraits
- Un travail en cours sur la création d'une page dédiée sur le site internet de l'OT www.moustiers.fr
- Un projet de la création d'un circuit « artisanat » sur la commune de Moustiers.

La gouvernance touristique sur la métropole de Nice

L'OTM a été créé en 2019. Sa mise en place, n'a pas rencontré de difficultés majeures en raison du peu de concurrence et de la forte attractivité des autres offices du tourisme. Il est le fruit d'une démarche progressive qui a permis d'obtenir l'adhésion des maires en prônant l'intérêt de ce nouveau dispositif qui est de faciliter le travail en commun et la mutualisation des moyens au service de l'intérêt général et du territoire métropolitain. Les dix-huit offices qui étaient présents sur le territoire de la Métropole niçoise et les six points d'information ont été intégrés dans l'office de tourisme métropolitain avec une mutualisation des moyens et des outils unifiés et centralisés. L'OTM travaille en concertation avec le pôle métropolitain Cannes Grasse Antibes et avec les deux CRT Côte d'azur et Provence notamment pour la promotion des 3 marques monde. Les communes conservent leur politique d'animation locale, leur événementiel et leur taxe de séjour.


Le fonctionnement satisfaisant de l'OTM s'est traduit par la mise à jour d'information sur la plateforme APIDAE, des offres saisonnalisées et diversifiées très riches, une stratégie de promotion très spécialisée au niveau national et international.

Par ailleurs, la métropole de Nice a en projet la création d'ici l'été 2020 d'une agence d'attractivité du territoire métropolitain sous forme de GIP afin de fédérer les acteurs (dont la Région) et de mutualiser les dispositifs pour promouvoir NICE selon une approche prospective et transfrontalière (en complément de l'action de Team Côte d'Azur).

2-3 Les difficultés de gouvernance

Si pour un certain nombre de territoires, les destinations infra marques constituent un bon levier de gouvernance en permettant à chaque destination de travailler dans le domaine du tourisme de manière transversale et de pallier les difficultés de collaboration entre les territoires selon une logique client, certains territoires restent insuffisamment structurés tandis que d'autres sont insuffisamment axés sur le réceptif.

Les problématiques qui ont été signalées de manière récurrente par les professionnels sont : Le logement des saisonniers, l'accès au numérique et la gestion de l'offre de proximité par les communes concernant l'accueil, la gestion de la capacité d'hébergement et celle des voies et réseaux divers.

 **Le territoire de Sault et ses environs** présentent des difficultés en matière de structuration touristique : le passage à l'intercommunalité n'a pas donné l'ingénierie nécessaire. Ainsi, on relève :

- une méconnaissance de la stratégie marketing de la Région et en particulier des programmes *Mark* et *Smart Destination*,
- l'insuffisance de partenariats entre les agriculteurs et les acteurs institutionnels du tourisme,

- un manque d'ingénierie,
- un défaut d'organisation pour faciliter concomitamment l'exercice des activités agricoles et touristiques,
- le manque de projets structurants.
- des problèmes d'accessibilité et de signalétique pour rendre plus visible l'offre, de logements et de formation pour les saisonniers.



Le territoire tourisme insulaire varois

Porquerolles est une destination « Phare » de par son environnement exceptionnel mais confrontée à de nombreux conflits d'usage et a une fréquence touristique au bord de la saturation et insuffisamment tournée vers le réceptif.

Par ailleurs, l'Office du Tourisme d'Hyères a été regroupé au sein de l'OTM de Toulon avec des effets mitigés sur la gouvernance. Des difficultés administratives ont été mises en évidence pour mettre en lien les acteurs de terrain en dépit de la création de projets pour des produits d'excellence avec une gouvernance qui n'a pas permis de résoudre des problèmes récurrents comme celui du logement des saisonniers quasiment inexistant sur l'île de Porquerolles imputable en partie par l'augmentation d'Airbnb.

Face à ces dysfonctionnements, il a été proposé par les institutionnels et le représentant des acteurs économiques de l'île que la Région réfléchisse avec les différents partenaires et la population locale sur le niveau d'acceptation de l'activité touristique de Porquerolles afin de parvenir à une gestion cohérente et raisonnée du tourisme pour conserver la qualité et les spécificités de la destination concernée. L'hypothèse d'un Directeur de site a été envisagée pour faciliter une meilleure organisation entre les services qui dépendent d'institutions différentes ainsi que la limitation éventuelle de la fréquentation touristique.

Auditions et remerciements

Le Président tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

- ANDREJEWSKI Franck, Président hôtelier,
- ANDREU Fanny, CORDINATRICE UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) Sud PACA,
- BERENGUEL Victor, Maire de Savines le lac,
- BOENLE Jérôme, Président de l'APAL (Association des Producteurs de Lavande fine AOP de Haute Provence,
- BONTOUX Nicolas, Chef du service promotion du tourisme, Direction du tourisme et des relations internationales
- CANANZI Laurence, Restauratrice, Membre du CRT,
- CARRANO Pascal, Directeur Général - Vacances Léo Lagrange,
- DALMAS Michel, Adjoint au Maire chargé du Tourisme ville d'Hyères,
- GALLYOT Béatrice, Responsable Public Fondation CARMIGNAC,
- GIOVANNANGELI Thomas, Directeur Marketing de l'Office du Tourisme de Serre-Ponçon,
- LUCIANI Alexandra, Directrice de l'Office du Tourisme de Moustiers,
- MALAVARD Magali, Elue locale à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse,
- MOREL Cécile, Coopérative Parfums Provence Ventoux,
- PERRIER Claude, Directeur Général Adjoint attractivité économique, innovation, tourisme et international de la ville de Nice et de la Métropole,
- SALLES Rudy, Président de la commission Tourisme à la Métropole, adjoint au maire,
- SALLES-BARBOSA Jennifer, Présidente de la commission Tourisme du Conseil régional,
- TERRAIL Lionel, Tourisme Consultant et itinérance,
- TESSIER Dominique, Président des commerçants, restaurateur,
- THIEBAUD Christophe, Président des prestataires de Serre-Ponçon,
- TOURENQ Laurent, Assistant de direction de l'entreprise Arômaplantes distillerie,
- ZANON Denis, Directeur Général de l'Office du Tourisme métropolitain.

Explications de vote

Intervention du 1^{er} Collège

Les leviers d'une bonne gouvernance reposent avant tout sur des acteurs public/privé ou public/public fédérés autour d'un projet de territoire avec un objectif commun « optimiser l'attractivité et la compétitivité de ce territoire ». Au-delà des limites administratives, la notion d'appartenance à un territoire est primordiale mais ne suffit pas à elle-seule.

L'implication de tous les partenaires est essentielle et doit être organisée en ce sens au regard des enjeux majeurs que sont, notamment, l'évolution de la compétence « tourisme » issue de la loi NOTRe, la connaissance préalable des pratiques des touristes, mais aussi la bonne connaissance des atouts et des besoins des territoires.

En ce sens, la gouvernance de la gestion touristique est un enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement durable des territoires.

Nous partageons l'avis du Président de la Commission Tourisme selon lequel, cela ne pourra se faire :

- sans la mise en place d'une stratégie de développement en faveur d'un tourisme durable, intégré et accessible à tous ;
- sans une gouvernance « renouvelée »
- le rôle de la Région au sein cette gouvernance « renouvelée »

Nous sommes convaincus qu'il faut encourager une culture de la coopération entre l'ensemble des acteurs ayant un impact tant sur l'accueil des touristes que sur l'attractivité de nos destinations : la gastronomie, les métiers d'art, les savoir-faire d'excellence, ... sont les petits plus qui font et feront demain plus encore la différence.

Nous ne saurons, par ailleurs, trop insister sur :

- la nécessaire intégration de l'ensemble de l'écosystème à cette dynamique qui est d'autant plus importante si l'on veut favoriser le développement d'un tourisme inclusif qui tient compte des populations locales.
- L'importance de l'organisation, sur la coopération, la coordination public /privé plus que nécessaire pour y parvenir.
- Sans oublier pour autant, la coordination entre tourisme et culture : la dimension culturelle portant l'image de la notoriété d'un territoire.

Au-delà d'encourager une culture de la coopération, la Région doit faciliter la mise en place d'une gouvernance dynamique et élargie au niveau de chaque destination, une gouvernance » qui fédère coordonne et accompagne tous les acteurs publics et privés autour d'un même objectif de développement.

Le 1^{er} collège votera l'avis.

Intervention du 2^{ème} Collège (CFDT)

Le groupe CFDT souligne la qualité du travail de la commission.

Nous sommes en accord avec l'avis et plus particulièrement la conclusion qui pointe les mesures pour l'après crise. Un véritable Plan Marshall doit être établie pour préparer ce secteur au monde d'après.

Le CESER dans son rôle d'évaluation des politiques publiques devra y être associé.

Le groupe CFDT votera l'avis.

Intervention du 2^{ème} Collège (CGT et FSU)

Avec plus de 30 millions de visiteurs chaque année et 18 milliards d'euros de retombées économiques, le tourisme est un secteur clé pour l'économie régionale.

Mais le tourisme doit-il se limiter à cette vision étroitement économiste et productiviste ?

Le développement du tourisme de masse a pourtant atteint ses limites avec nombre de conséquences tues depuis plusieurs années.

L'objectif doit-il être de continuer d'attirer, quoiqu'il en coûte pour les territoires et la population, toujours plus de touristes afin d'engranger toujours plus de chiffre ? L'approche « tourisme » doit elle se résumer aux seuls aspects marketing, compétitivité, performance comme semble le penser l'exécutif régional à la lumière de son Plan de croissance de l'économie touristique ?

Le groupes CGT et FSU pensent qu'il est urgent de prendre le contre-pied d'une telle vision, datée et qui ne correspond plus aux enjeux actuels.

La crise sanitaire que nous venons de traverser doit nous conduire à repenser de façon urgente le rapport de l'être humain à son milieu et donc à repenser notre approche du tourisme.

Comme le précise fort justement l'avis, l'organisation et le développement touristique doivent être « porteurs d'un tourisme durable, social et de qualité ». Un tourisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel, au respect des populations, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés du secteur. Une organisation qui favorise un tourisme accessible à tous.

Les organisations syndicales de salariés sont, depuis 1936, des acteurs importants du tourisme à travers la gestion par nos élus et représentants d'organismes et d'infrastructures du tourisme social, notamment celles relevant des CSE, depuis 1945. A ce titre, nous considérons que l'accès aux vacances pour toutes et tous et donc à des destinations touristiques abordables, de qualité et porteuses de valeurs en termes d'éducation populaire, de découverte des milieux et des territoires, de partage et d'échanges doivent constituer l'objectif central des politiques et des actions entreprises.

En tant qu'organisations syndicales nous sommes également vigilantes sur la question de la saisonnalité, sur la nécessité de soutenir les actions entreprises pour sortir l'activité

touristique de la saisonnalité porteuse de mal-travail et de précarité pour les salariés. Il s'agit de construire des réponses permettant de mettre fin à des pratiques qui tirent profit de la précarité des salariés. Les saisonniers doivent être formés, logés dignement, bénéficier de conditions de travail correctes, bénéficier de soutiens et d'accompagnements en matière d'accès aux soins et de connaissance de leurs droits.

La région doit être porteuse d'actions fortes en ce sens et appuyer celles développées en territoires notamment à l'initiative des organisations syndicales de salariés et du paritarisme.

Les groupes CGT et FSU voteront l'avis.

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le projet d'avis proposé par la commission « tourisme » du CESER appelle, de la part des collèges 3 et 4, les observations suivantes :

Comme beaucoup d'autres domaines de l'action publique, le problème de la gouvernance touristique se caractérise d'abord par la complexité :

- il existe en effet une multiplicité d'acteurs sur ce thème dont, au surplus, la compétence, (depuis la loi NOTRe, est partagée entre les différents niveaux territoriaux, sans chef de file identifié ou désigné (et c'est d'ailleurs là que la Région a probablement un rôle à jouer pour l'animation d'un réseau d'acteurs très divers, à travers peut être une réflexion ou une redéfinition du rôle attendu du Comité régional du tourisme (CRT) ou des 2 CRT puisque cette dualité est aussi une spécificité régionale qui vient complexifier l'approche du sujet mais le projet d'avis est muet sur ce point)
- la diversité elle-même des atouts de la Région (aux plans climatiques, environnementaux, paysagers, patrimoniaux, culturels, et donc des destinations touristiques, conduit inévitablement à une diversification des offres, qui est donc aussi un facteur de complexité....
- à cela s'ajoute parfois, pour un même territoire, une multiplicité, parfois un chevauchement, voire une inadéquation ou une contradiction des réglementations, des contraintes, des objectifs ou des enjeux poursuivis: par exemple , ceux liés à l'activité économique (importance des volumes financiers et des emplois directs ou induits...) d'une part, et, d'autre part, le souci d'une préservation, aujourd'hui mieux perçue, des atouts climatiques ou environnementaux qu'une fréquentation touristique plus (ou trop) importante pourrait mettre à mal (le souci « de ne pas tuer «la poule aux œufs d'or »)
- enfin, l'activité touristique ne peut se développer de façon acceptable que si elle s'inscrit dans une vision plus globale de développement de la Région et cela suppose un minimum de cohérence avec d'autres politiques publiques (aménagement du territoire, transports, équipements dans le domaine numérique : 4G, demain 5G...) ainsi qu'une mise en cohérence des politiques publiques mises en œuvre par les différentes collectivités et l'Etat
- Nos collègues 3 et 4 regrettent que cette vision globale du développement régional, auquel le tourisme peut prendre une grande part, ne soit pas reprise dans le projet d'avis qui leur est soumis (en dehors d'une rapide référence au SRADETT qui aurait pu être développée). La consultation des sites Internet accessibles sous l'appellation «

Provence » (plus attractive, internationalement, que « Sud) est édifiante, à cet égard, sur le caractère apparemment « éparpillé » d'une politique publique qui, dans ce domaine, paraît avoir quelque mal à s'affirmer; le projet d'avis nous paraît d'ailleurs, dans sa formulation, retracer la grande diversité des objectifs, des enjeux, des publics visés, des modes d'action (du tourisme d'affaires au tourisme social...) qui sont poursuivis sans doute dans un souci légitime de développement, mais sans qu'apparaissent clairement les axes prioritaires sur lesquels pourrait (devrait?) se fonder une gouvernance renouvelée.

Dès lors, et si l'on convient que l'activité touristique, dans notre Région, est l'affaire de tous, c'est sur ce point que pourrait porter aussi (d'abord ?) une préconisation essentielle du CESER, à savoir la suggestion d'une concertation systématique, généralisée et organisée des nombreux partenaires concernés. La Région peut prendre des initiatives à cet égard et le CESER, représentant d'une société civile où le souhait de participation ne cesse de se manifester, est aussi dans son rôle en s'en faisant le relais.

Quelques remarques pourraient être faites sur, ici ou là sur la formulation de l'avis, parfois trop théorique et peu « pratique », sur le caractère parfois abscons de certains libellés, ou sur le non développement d'acronymes (OTM, APIDAE) peu explicites pour les non familiers.

En souhaitant que les remarques formulées puissent être prises en compte, les 3^e et 4^e collèges voteront l'avis.

Intervention de Paul NICOLAI au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

La stratégie du CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur rentre tout à fait dans l'Avis rendu et les explications de vote des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges.

Il est nécessaire de lisser la fréquentation à l'année pour limiter l'impact du Tourisme sur l'environnement et le cadre de Vie des habitants. Cette volonté de promouvoir un Tourisme durable passe notamment par le développement de filières qui séduisent tout au long de l'année : écotourisme, œnotourisme, vélo, art contemporain....

La Clientèle Française est attirée par un Tourisme de proximité et écoresponsable.

Une meilleure coordination entre tous les acteurs du Tourisme est souhaitable faute de gouvernance exclusive.

Je voterai l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com